

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE500

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« exercice »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« , affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.